

2^{ème} RAPPORT D'EVALUATION
sur la politique des pôles de développement économique
Période 2000–2005

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	2
2. ACTIVITES MENEES LORS DE LA SECONDE PHASE DE MISE EN OEUVRE (2000–2005).....	3
2.1 Mise en oeuvre des adaptations préconisées dans le rapport 2000....	3
2.2 Etudes stratégiques.....	10
2.3 Actions réalisées sur les sites stratégiques	15
2.4 Directive pour l’attribution des soutiens financiers.....	24
2.5 Engagements financiers.....	24
3. ADAPTATIONS DE LA POLITIQUE DES POLES DE DEVELOPPEMENT	29
3.1 Evolution des problématiques	29
3.2 Elargissement de l’action des pôles et de la mission du GOP	29
3.3 Gestion des projets prioritaires.....	31
3.4 Intégration dans le Plan directeur cantonal (PDCn)	32
4. BILAN DE LA POLITIQUE DES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT	33
4.1 Retombées économiques	33
4.2 Aménagement du territoire.....	41
5. OBJECTIFS ET PRIORITÉS POUR LA PROCHAINE PHASE	47
6. CONCLUSIONS.....	48

1. INTRODUCTION

Le Grand Conseil a décidé, par décret du 11 novembre 1996, la création d'un crédit d'engagement d'un montant global de fr. 104'875'000.- pour la mise en œuvre et la promotion des pôles de développement économique.

La politique des pôles de développement (ci-après PPDE) s'inscrit dans une promotion d'un développement économique de qualité, conforme à la notion de développement durable. Elle se caractérise par :

Objectif : Favoriser les conditions d'implantation de nouvelles activités génératrices d'emplois.

Méthode : Anticiper certaines procédures obligatoires et aider aux investissements nécessaires pour pouvoir mettre à disposition dans un délai efficace des terrains répondant aux besoins des entreprises qui aimeraient se développer ou s'installer dans le canton.

Cadre : La politique des pôles de développement économique s'inscrit dans le cadre d'un développement territorial durable, en développant des synergies entre économie et planification spatiale.

L'étroite collaboration entre les services de l'économie (SELT) et de l'aménagement du territoire (SAT) dans la gestion de la mise en œuvre de la PPDE la caractérise.

Après une première phase de mise en œuvre (1997–2000), le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil (septembre 2000) un rapport sur la politique des pôles de développement. Ce rapport concluait sur la poursuite du projet, l'engagement du solde du montant attribué dans le cadre du décret et sur la présentation à chaque législature suivante d'une nouvelle évaluation, simultanément à l'évaluation sur la promotion économique.

Le présent document rapporte sur la deuxième phase de mise en œuvre (2000–2005); il a été rédigé à l'interne de l'administration et a fait l'objet, avant approbation par le Conseil d'Etat, d'une consultation auprès des acteurs de la PPDE, à savoir les communes territoriales, les organismes de gestion des sites et de développement régionaux ainsi qu'auprès des acteurs du développement économique.

Ce rapport est présenté, conformément à la demande du Grand Conseil, simultanément au rapport sur la promotion économique.

2. ACTIVITÉS MENÉES LORS DE LA SECONDE PHASE DE MISE EN OEUVRE (2001–2005)

2.1 Mise en oeuvre des adaptations préconisées dans le rapport 2000

Les mesures d'adaptation préconisées dans le rapport 2000 ont atteint la grande majorité des objectifs assignés. Des efforts importants doivent encore être consentis en matière de communication, aussi bien en interne (mise en réseau des sites) qu'en externe. La coordination avec le réseau de la promotion économique doit aussi encore être amélioré.

Ce chapitre présente le bilan des adaptations préconisées dans le rapport 2000. Le texte se réfère aux mesures d'adaptations mentionnées en italique en reprenant la numérotation du précédent rapport (cf. Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique des pôles de développement économique, septembre 2000, pages 46 à 48, Annexe 2 : Résumé des adaptations préconisées et des mesures complémentaires envisagées).

Adaptations d'ordre stratégique

Actualisation des secteurs et élargissement des actions pôles

- 1 *Mise à jour de la délimitation des périmètres des secteurs dans les sites*
 - 2 *Elargissement des actions des pôles au domaine bâti*
 - 3 *Conditions préalables au soutien de l'Etat pour des travaux de construction ou de rénovation*
-

La délimitation des secteurs des terrains compris dans les pôles a fait l'objet d'une mise à jour technique régulière, prenant en compte l'évolution du statut des terrains (état de la planification), l'état de l'équipement, ainsi que leur disponibilité (terrains réservés et bâtis). L'adaptation des sites, face à l'évolution des besoins et des paramètres déterminants de l'aménagement du territoire, constitue un des axes principaux d'un processus de réactualisation des sites stratégiques actuellement en cours (voir chapitre 2.2).

L'élargissement des actions des pôles au domaine bâti trouve un écho dans des projets de requalification et de reconversion de tissus existants, notamment dans des friches industrielles. Cet axe d'intervention va pouvoir s'amplifier dans les secteurs urbains, tels que l'Ouest lausannois, où se concentrent de nombreuses zones industrielles en reconversion (par exemple les secteurs Castolin et Veillon).

Le soutien du crédit des pôles pour des travaux de construction ou de rénovation reste exceptionnel et de compétence du Conseil d'Etat. Ce soutien est alors

coordonné avec d'autres politiques publiques de développement économique (LDER, LPE notamment).

Réactualisation périodique de la classification des sites

4 *Nouvelle classification des sites stratégiques*

5 *Réactualisation périodique de la classification des sites (rythme annuel)*

Conformément au rapport 2000, une nouvelle classification des sites stratégiques a été effectuée. Elle a réparti les sites en trois catégories selon leur niveau stratégique défini sur la base de treize critères. Des taux de soutien différenciés étaient appliqués selon les catégories de sites. Depuis, le Groupe opérationnel des pôles (GOP) a entrepris, chaque année, une nouvelle évaluation qui a confirmé, pour la grande majorité des sites, le classement établi.

Toutefois, en 2005, la question de la pertinence de cette classification a été soulevée par le GOP.

En effet, il est apparu que c'est bien plus la qualité du projet soumis, plutôt que celle "théorique" du site dans lequel il est situé qui est déterminante. Par exemple, un site de 2ème ou 3ème catégorie peut accueillir un projet hautement stratégique. Cela a été le cas notamment pour le site 11 d'Eclépens qui a été le lieu d'implantation choisi pour la centrale suisse romande de distribution de La Poste, le projet REMA.

La classification des sites est donc supprimée, la mention de "site stratégique" étant maintenue pour l'ensemble des sites de la PPDE qui bénéficient, a priori, tous des mêmes conditions de soutien. Le mode de calcul des taux de soutien financier est défini dans la nouvelle directive du Conseil d'Etat : « Directive en matière de conditions d'octroi des aides financières liées à la mise en œuvre et la promotion des pôles de développement économique du canton de Vaud » (cf. chiffre 2.4 ci-après, page 24)

Intégration des principes du développement durable

6 *Lancement d'une étude sur la définition de mesures complémentaires pour répondre aux principes du développement durable*

7 *Définition de critères d'appréciation des projets, liés à la notion de développement durable*

8 *Développement d'un système d'indicateurs du développement durable*

Le GOP a conduit une étude générale sur la mise en évidence du développement durable appliqué à la PPDE, intitulée " Vers la mise en évidence des principes du développement durable dans la politique cantonale vaudoise des pôles

de développement économique" (voir document sur le site Internet cantonal www.vd.ch, page des pôles de développement).

Le référentiel commun de la politique des pôles a été concrétisé sous la forme de principes directeurs, qui orientent et explicitent ce que signifie la notion de développement durable dans le cadre de la politique des pôles. Ces principes ne définissent pas ce qu'est une politique des pôles parfaitement durable, mais donnent les directions qui permettent de l'orienter de plus en plus vers la durabilité. Le développement durable est donc considéré autant comme un processus d'amélioration constant que comme un état final à atteindre.

Les principes de la politique des pôles de développement économique ne sont pas une émanation théorique du développement durable, mais l'expression d'une gestion opérationnelle durable; ils sont regroupés en cinq domaines :

- Création d'emplois et promotion de l'activité économique
- Utilisation rationnelle des ressources (sol, etc.)
- Mobilité efficace et durable
- Milieu naturel et bâti de qualité
- Approche globale de qualité, coordination, collaboration, communication.

Mise en place d'une stratégie de communication

9 Définition d'une stratégie de communication

10 Information sur les pôles accessibles depuis le site Internet et re-dynamisation du bulletin "Info-Pôles"

Les remarques générales mentionnées dans le rapport 2000 concernant la structuration de la politique de communication restent d'actualité. Il faut à ce titre souligner que la plus grande difficulté rencontrée réside sans aucun doute dans la dispersion des acteurs participant à l'élaboration de politiques de communication, de même que dans la multitude des supports de communication. Le rôle central joué par l'Internet et la nécessité d'une coordination extrêmement forte sont largement confirmés. Une politique de communication spécifique aux pôles ne semble ainsi pas pertinente.

Les efforts de structuration explicite de la politique de communication et de promotion de l'image menées actuellement, en particulier par le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT), le sont en coordination avec la cellule WEB - BIC du Canton. Les principes généraux d'harmonisation sont repris dans l'application particulière de la politique de promotion et de communication des pôles avec des résultats divers. Le GOP a ainsi pu réactualiser, en décembre 2005, les pages thématiques sur la politique de pôles de développe-

ment, de manière conforme à la politique de communication Internet de l'Etat de Vaud. La mise en réseau des pôles, via Internet, devient ainsi une réalité.

Quasiment tous les pôles disposent actuellement d'un site Internet propre ou de pages spécifiques dans des sites communaux ou régionaux.

Compte tenu, d'une part, des difficultés rencontrées dans la rédaction des numéros successifs des bulletins Pôles Infos et, d'autre part, de la réduction des budgets alloués aux publications au sein de l'Etat de Vaud, il a été décidé, à partir de 2006, de ne privilégier que le support informatique. Une version informatique du support "Pôles Info" est en cours d'élaboration, permettant des modalités beaucoup plus aisées et interactives de mise en avant des réalisations au sein des différents pôles par le biais de l'Internet, directement à partir de la plate-forme Internet cantonale.

Les objectifs d'amélioration de la communication restent d'actualité pour la prochaine phase.

Adaptations d'ordre structurel

Affirmation de la direction bicéphale et rôles respectifs

11 Partage de la direction de la gestion de la politique des pôles entre les départements de l'économie et des infrastructures (actuellement le DIRE)

La direction de la gestion de la PPDE est partagée, depuis le début de la mise en œuvre, par les deux départements en charge de l'économie, d'une part, et de l'aménagement du territoire, d'autre part. Cette particularité répond au lien fort entre le développement économique et le développement du territoire; elle représente un atout certain lorsqu'il s'agit de négocier et de garantir les meilleures conditions nécessaires pour accompagner un développement territorial de qualité. La synergie entre le Service de l'aménagement du territoire (SAT) et le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) sur les dossiers des pôles de développement a permis également de construire, au sein de l'Etat, une pratique commune efficiente au service des intérêts stratégiques du canton.

La pluridisciplinarité, qui caractérise les projets de développement, nécessite une coordination de plus en plus complexe. La direction bicéphale de la gestion et de la mise en œuvre de la PPDE s'accompagne d'une collaboration toujours plus étroite avec d'autres services cantonaux, tels que le SM (Service de la mobilité) ou le SEVEN (Service de l'environnement et de l'énergie).

Délégation de compétences

12 Délégation de compétences du Conseil d'Etat aux deux départements (DINF, actuellement DIRE, et DEC) (conditions et seuils à définir)

Le Conseil d'Etat a décidé, afin d'alléger la procédure de décision financière, de déléguer les décisions relatives à l'octroi des soutiens financiers du crédit des pôles aux deux chefs des départements en charge de la PPDE, conjointement, jusqu'à un seuil de fr. 1'000'000.-, et aux deux chefs de service SAT et SELT, conjointement, jusqu'à un seuil de fr. 100'000.-. Toutes les décisions portant sur des sommes supérieures à fr. 1'000'000.-, ainsi que celles qui revêtent un caractère stratégique ou exceptionnel, restent de la compétence du Conseil d'Etat (décision du CE No C22 / 22.08.2001).

Adaptation des structures du CCP et du GOP

13 *Réorganisation du Comité cantonal des pôles (CCP) et du Groupe opérationnel des pôles (GOP) (création des réseaux CCP et GOP / nomination des deux responsables du GOP / création du bureau exécutif des pôles)*

14 *Stabilisation des contrats des collaborateurs du GOP*

La réorganisation du CCP a été discutée et un renouvellement a fait l'objet d'une décision par le Conseil d'Etat (décision du CE No C26 / 08.07.2002). Le CCP est co-présidé par les deux chefs de service et composé d'un représentant du développement économique, de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, de la Coordination du développement économique vaudois, de l'Union des communes vaudoises et du Délégué à l'environnement. L'Union syndicale vaudoise s'est désistée. Le CCP s'est réuni trois fois en 2001, une fois en 2002, et plus du tout depuis. Si cette structure se légitimait lors de la formulation et de la mise en place de la PPDE, elle doit être reconsidérée en lui attribuant une nouvelle mission et une nouvelle organisation. Il faut relever que la représentativité politique (des communes et des régions) est effective directement dans les structures de développement des sites, elles-mêmes coordonnées avec les organismes de développement régionaux.

Le bureau exécutif des pôles (BEP), réunissant les deux chefs SAT et SELT ainsi que les deux responsables du GOP (SAT et SELT également), se réunit à chaque fois que des réflexions d'ordre stratégique ou que des orientations pour le GOP le nécessitent. Parfois, pour des questions importantes, le BEP se réunit avec les deux chefs de département. Par ailleurs, dès 2001 les contrats des membres du GOP ont été stabilisés à durée indéterminée.

Affirmation du GOP

15 *Renforcement du rôle et de l'identité du Groupe opérationnel des pôles (GOP)*

Le GOP a renforcé son rôle proactif en collaborant étroitement avec les acteurs locaux, en initiant des démarches de valorisation des sites et en accompagnant les

processus. Le canton se positionne comme partenaire des communes et des régions pour beaucoup de projets de développement dans les pôles; les membres du GOP fonctionnent alors comme représentants de l'Etat dans les groupes techniques de suivi, voire dans les comités de pilotage, en les faisant profiter des expériences réalisées sur d'autres sites.

Le renforcement des relations du GOP avec les autres services de l'Etat, participe également à optimiser la collaboration interne au canton et à créer de nouvelles synergies.

Adaptations d'ordre opérationnel

Recensement des données sur la création d'emplois

- 16 *Mise en place d'une méthodologie de recensement systématique des emplois créés au sein des pôles*
-

Dans le cadre de ce deuxième rapport, le SELT a travaillé, par voie de questionnaire, avec les communes territoriales. A terme, le Registre cantonal des entreprises devra permettre un recensement automatique des emplois et offrira une méthodologie de recensement systématique, coordonnée entre les niveaux communaux, cantonaux et fédéraux. Les difficultés des micro recensements ont toutefois à nouveau été mis en évidence lors de cette seconde évaluation.

Encouragement à la création d'organes de gestion

- 17 *La constitution d'un organisme de gestion est posée comme condition à l'octroi d'un soutien de l'Etat*
-

Si la présence d'un organisme de gestion (OG) est considérée comme une condition à l'octroi d'un soutien financier, elle ne doit pas constituer, pour autant, une structure redondante ou une "coquille vide". L'exigence est celle d'avoir un répondant du canton, organisé et unique, pour un site ou un groupe de sites. Parfois une structure organisée existe déjà et il n'est pas nécessaire d'en créer une nouvelle. Dans ce cas, une convention de partenariat est établie entre cette structure et le canton, comme par exemple avec le bureau du SDOL (Schéma directeur de l'Ouest lausannois) ou la commune de Morges pour la valorisation du site "Sablon-gare".

Base de données de gestion

- 18 *Réalisation d'une base de données des terrains des pôles, publiée sur Internet en trois langues*
-

Le Groupe opérationnel des pôles a mis sur pied une base de données des terrains publiée sur Internet : « www.terrains.vd.ch » qui met à disposition toutes les

informations liées aux secteurs et aux terrains disponibles, situés dans les sites stratégiques de la politique des pôles. Sa mise à jour est assurée régulièrement par le SAT.

Mesures complémentaires envisagées

19 Développement des synergies avec les acteurs de la politique des pôles (communes, régions et associations)

A travers de nombreuses démarches concrètes de valorisation, le GOP encourage et soutient les collaborations et les synergies entre les acteurs cantonaux, régionaux et communaux. Un véritable partenariat entre les trois entités se construit peu à peu autour des différents projets soutenus par la PPDE.

L'amélioration des échanges et des synergies est une préoccupation constante, d'une part, entre le GOP et les organismes de gestion (OG) et, d'autre part, dans le cadre de la structuration la plus efficace possible des organismes en charge de la promotion économique du Canton, dont les OG font clairement partie. La multiplicité des organismes et des sous-entités est un handicap. Le GOP cherche le plus souvent possible à inscrire les OG dans le cadre des associations régionales existantes, ou de mettre en place des structures légères de coordination. Dans cette deuxième phase on a pu constater une nette amélioration de la qualité des structures en place et une prise de conscience de nombreux acteurs de la nécessité de simplification.

L'objectif de mise en réseau des organismes de gestion, de coordination avec la politique de développement économique et d'encouragement au développement de synergies entre les différents acteurs, reste d'actualité.

20 Développement des synergies avec les planifications cantonales (par exemple le PDcn)

La pratique de la politique des pôles enrichit la réflexion sur les rapports entre économie et aménagement du territoire. Elle expérimente de nouvelles démarches qui contribuent à la valorisation des sites et participent à un développement territorial de qualité. La politique des pôles est inscrite dans l'APD (Avant-projet définitif) du Plan directeur cantonal en misant également sur l'expérience des pôles pour la valorisation de pôles mixtes, habitat / activités. Elle fait l'objet d'une fiche thématique spécifique.

21 Modification des taux de soutien financiers aux sites stratégiques

Comme il est indiqué plus haut, la classification des sites stratégiques est abandonnée. La définition des taux de soutien se faisait, auparavant, avec un taux maximum différent selon les trois catégories de sites; tenant compte de ce maxi-

mum, le taux était défini sur la base de critères d'évaluation du projet. La nouvelle directive du Conseil d'Etat fixe, pour tous les sites, un taux maximum de 80% pour les contributions à fonds perdu et de 50% pour les prêts sans intérêts. Le taux de soutien se calcule sur la base d'une évaluation qualitative du projet, selon différents critères précisés dans la directive.

22 Proposer une délégation de compétences au Conseil d'Etat pour l'aliénation des terrains des pôles de développement économique

Le problème de l'aliénation de biens-fonds, par vente ou droit de superficie, dans le périmètre du site 7b de Vennes sur les communes de Lausanne et Epalinges, a été réglé en 2003 par le décret du Grand Conseil autorisant la cession des terrains à la société Biopôle SA.

2.2 Etudes stratégiques

Le GOP a soutenu et conduit plusieurs études stratégiques au niveau cantonal. Les principales qui ont une incidence sur l'application de la PPDE sont décrites ci-dessous :

1. Valorisation des gares REV (RER vaudois)

Le développement effréné du mode de transport individuel génère, dans de nombreux sites, des problèmes d'accessibilité qui réduisent, par effets indirects, les potentialités de développement. La proximité d'une jonction autoroutière, par exemple, n'est ainsi pas toujours perçue comme un atout, mais représente dans de nombreux cas un problème supplémentaire lié à la saturation du réseau routier (par exemple les sites de Nyon, Morges, Ecublens-Chavannes, Blécherette, Vennes).

D'une manière générale, il est de plus en plus admis que le développement économique doit se faire en intégrant au maximum les possibilités offertes par les transports en commun (TC). Dans cette optique, une première étude a été effectuée sous la direction du SAT pour la mise en valeur des gares principales vaudoises (les gares REV du réseau express vaudois) et de leur environnement proche. Cette étude a relevé les principales caractéristiques des 22 gares REV et de leur environnement et a mis en évidence la nécessité d'assurer le suivi des projets de valorisation des sites des gares, en liaison avec le développement économique de ces secteurs.

Cette étude a donc été complétée par une analyse du GOP, en collaboration avec le Service de la mobilité et les CFF, sur les potentialités de développement

en liaison avec ces gares (infrastructure, aménagement local, mobilité, disponibilité des terrains publics et privés), qui pourraient justifier une intégration de nouveaux secteurs dans la PPDE. L'objectif est d'intégrer la problématique de valorisation des gares dans la politique des pôles de développement en élargissant son action à la coordination de la mission de valorisation des gares (sous les aspects de l'aménagement local, de la mobilité et des terrains pôles) pour les terrains/secteurs-pôles qui présentent un bon potentiel combiné de valorisation des TC et de développement économique.

Trois critères doivent être réunis pour initier une étude de valorisation d'un périmètre en liaison avec une gare : un potentiel reconnu de développement pour l'habitat et les activités, des terrains disponibles et opportuns pour accueillir ce développement et une volonté des autorités politiques locales. Des démarches spécifiques sont en cours ou sont en préparation sur les périmètres des gares de Coppet, Gland, Morges, Renens, Villeneuve, Palézieux et Yverdon-les-Bains. Des démarches similaires sont encore envisagées à Rolle et à Payerne. Dans le cadre du chantier 2 du SDOL, le potentiel de la halte de Malley - Prilly sera aussi mis en évidence et valorisé.

2. Sites stratégiques pour le logement (étude 2004)

L'étude sur l'analyse de lieux stratégiques pour la construction de logements dans le canton de Vaud a été conduite en 2004 sous l'égide du Groupe opérationnel des pôles qui a relevé l'étroite imbrication dans les pôles entre les questions relatives au logement et au développement d'activités. Cette étude constitue un des volets de la réflexion menée dans le cadre de la révision de la politique du logement.

L'objectif principal de cette étude a été d'identifier et de vérifier la disponibilité en suffisance de terrains à proximité des transports publics structurants (en site propre), ceci pour absorber une part importante de la demande en nouveaux logements. La démarche a volontairement été concentrée, au niveau de l'étude, aux centres d'importance cantonale afin de ne pas agrandir de manière démesurée le périmètre d'étude. Il est, à ce stade, important de souligner que le périmètre de l'intervention de la politique du logement concerne l'ensemble du territoire cantonal et ne se réduit pas aux seuls centres cantonaux (Nyon, Morges, Lausanne et Ouest lausannois, Vevey, Montreux, Aigle, Yverdon-les-Bains, Payerne).

Les terrains étudiés sont répartis en deux catégories, à savoir ceux déjà légalisés et disponibles et ceux en voie de légalisation ou potentiellement légalisables. Le principal résultat a été de confirmer qu'il existait déjà, dans ce périmètre res

treint, un potentiel important de terrains disponibles à court ou moyen terme pour la réalisation de logements, principalement collectifs et bien raccordés aux transports publics. De manière complémentaire, la nécessité d'adapter en de nombreux cas la planification existante a aussi été identifiée.

3. Réactualisation des sites stratégiques (démarche 2004–2005)

Le GOP a dû constater que la localisation, la délimitation ou l'organisation des terrains à l'intérieur des sites stratégiques tels que définis au début de la PPDE, souffraient parfois d'un manque de cohérence et de pertinence par rapport à l'évolution simultanée des besoins de l'économie locale et des paramètres de l'aménagement du territoire.

La surface totale des terrains des pôles est d'environ 800 hectares, ce qui représente un potentiel de nouveaux emplois très important, dépassant probablement largement l'augmentation du nombre d'emplois dans le canton pour les 15 prochaines années. Il faut cependant relativiser cette remarque si on considère que plusieurs grands projets, en réalisation ou annoncés, présentent un rapport nombre d'emplois - surface de terrain situé plutôt dans le bas de la fourchette (centres logistiques, projets industriels, etc.). Il est également important de relever que le canton a besoin d'une réserve de grands terrains suffisante et de qualité pour être en mesure de répondre rapidement à des demandes spécifiques dans un climat de forte concurrence inter cantonale et internationale.

Le problème de l'échelonnement du développement, et ceci sur un temps assez long, pose donc la question des priorités et des actions à privilégier. Parallèlement, la politique des pôles, établie dans les années nonante en période de crise économique, doit proposer de nouvelles solutions qui intègrent complètement l'aspect qualitatif du développement et qui soient cohérentes avec les autres politiques publiques sectorielles (Mobilité, Environnement, Logement, Développement durable).

En adéquation avec les orientations du Plan directeur cantonal, il s'agit de proposer, dans un processus de réactualisation, une confirmation ou une modification de la localisation et de l'organisation des terrains à l'intérieur des sites stratégiques, soit en adaptant certaines zones, soit en supprimant ou réduisant certains sites ou secteurs, soit encore en créant de nouveaux sites ou secteurs.

L'objectif est d'améliorer l'attractivité des sites stratégiques dans une perspective d'implantation et de développement d'entreprises, le tout dans une vision globale qualitative de l'organisation territoriale qui prenne en compte l'ensemble des paramètres déterminant de l'aménagement du territoire.

Petit rappel des entités territoriales de la PPDE :

- Le **pôle** désigne une partie de territoire qui n'est pas délimitée de façon très précise et qui comprend un ensemble de plusieurs communes. Le canton compte 19 pôles, la liste des quelque 68 communes qui en font partie figure dans le Plan cantonal des pôles de 1997.
- Le **site stratégique** regroupe un ensemble de terrains ou **secteurs** correspondant à des parcelles ou à des ensembles de parcelles contiguës possédant les mêmes caractéristiques. Le canton compte actuellement 38 sites stratégiques et 334 secteurs (ce dernier chiffre varie au gré des ventes, regroupement de parcelles, etc.).
- Il existe des **pôles "monosite"**, actuellement au nombre de 8, et 11 **pôles "multisites"**, comprenant de 2 à 6 sites stratégiques.

La démarche de réactualisation, menée par le GOP, a reposé sur une analyse critique, site par site, en prenant en compte notamment les considérations suivantes :

- résultats de l'étude pilotée par le GOP en 2004 "Evaluation des sites stratégiques et des secteurs de la politique des pôles de développement économique dans une optique de développement durable" dont l'accessibilité représente un des critères prépondérants
- bilan des résultats obtenus dans le cadre de la PPDE en collaboration avec les autorités locales
- caractéristiques effectives des zones ayant déjà atteint un certain développement
- potentiel de développement à caractère stratégique, en rapport avec la PPDE.

L'analyse a permis de mettre en évidence 4 groupes de pôles/sites/secteurs :

- a) **"Confirmés"** : processus de développement en cours, aucune modification notable à apporter dans la délimitation et l'organisation des terrains
- b) **"A adapter"** : pour des raisons, la plupart du temps d'inadéquation de la planification, des adaptations relativement importantes sont nécessaires; dans ce cas, des processus d'actualisation sont proposés dans le cadre de démarches de projet de territoire permettant de concrétiser une vision stratégique cohérente du développement. Ce processus se traduit sous la forme de conceptions directrices, de schémas directeurs ou d'autres outils d'aménagement du territoire.

- c) **"Nouveaux"** : pour les secteurs qui sont en relation avec un site confirmé; pour les sites qui sont en liaison avec la valorisation d'un centre urbain et d'infrastructures de transports en commun. L'intégration d'un nouveau site/secteur passe par son adéquation à une vision stratégique locale du développement, existante ou à construire. Elle doit répondre à un intérêt régional et cantonal avéré.
- d) **"A supprimer"** : aucun pôle et aucun site n'est supprimé, la suppression ne concerne que les secteurs. La plupart du temps les secteurs supprimés sont remplacés par d'autres offrant de meilleures potentialités.

Face à la question récurrente du nombre de pôles dans le canton, il est décidé de maintenir les 19 pôles. En effet, l'intérêt cantonal d'une répartition équilibrée sur le territoire a été voulue par le Grand Conseil et répond, par ailleurs, aux besoins du développement économique par la pluralité des possibilités d'implantation pour les sociétés et entreprises.

Les décisions d'adaptation, d'intégration ou de suppression sont débattues avec les organismes de gestion et les communes concernées, elles ne sont pas imposées par le canton. La démarche de réactualisation qui a été amorcée est à considérer comme un **processus dynamique**, propre à chaque site, qui permet d'optimiser l'attractivité et la pertinence. Les démarches d'adaptation sont conduites dans le cadre d'un partenariat Commune - Canton et sont construites « sur mesure » lorsque le contexte est jugé propice. Ce processus n'est pas à confondre avec la mise à jour des sites, démarche permanente qui répond à la nécessité de gestion des terrains en fonction de leur disponibilité.

4. Autre études

Dans le cadre d'une meilleure prise en compte des aspects du développement durable, le GOP pilote, conjointement avec d'autres services, deux dossiers thématiques d'importance cantonale :

- une sensibilisation des entreprises sur la thématique de la mobilité d'entreprises
- la rédaction d'un document cadre sur l'implantation d'installations commerciales à forte fréquentation.

2.3 Actions réalisées sur les sites stratégiques

De manière générale, la politique des pôles de développement a progressé de manière significative pendant cette deuxième phase de mise en œuvre. Son importance dans le développement économique et dans la planification territoriale s'est accrue. Des effets concrets sur le terrain sont visibles sur de nombreux sites, aussi bien en matière de planification, d'équipements que d'implantations d'entreprises. Les projets actuellement en cours participent à une dynamique positive et constructive.

Les principales actions réalisées sur les sites, lors de la seconde phase de mise en œuvre de la PPDE, sont résumées et regroupées par pôle :

Pôle 1 Nyon - Gland (Nyon, Signy-Avenex, Grens, Gland, Vich)

Le district de Nyon a fait l'objet d'un soutien très actif du GOP. La volonté du Conseil régional de Nyon de réviser son Plan directeur régional (PDR) a été l'occasion de conduire en parallèle une réflexion globale à l'échelle du district et des démarches ciblées sur les trois centres que sont Coppet, Nyon et Gland-Vich. A l'échelle régionale, l'étude débouchera sur la formulation de Lignes directrices qui orienteront l'élaboration d'un PDR à caractère stratégique, c'est-à-dire comprenant des mesures concrètes de mise en œuvre.

Face aux problèmes à caractère politique rencontrés par PoleNyon pour la planification du site 1b, qui ne pouvait être développé dans le cadre d'une collaboration intercommunale constructive, le Canton a, dans un premier temps, officié comme médiateur. Les discussions entre les parties ont conduit à la conclusion que ce site devait être planifié dans un contexte plus large, dépassant le périmètre initialement prévu pour son étude. Un processus a donc été proposé pour élaborer une vision stratégique du développement à l'échelle du périmètre de l'agglomération nyonnaise réunissant 8 Communes, le Conseil régional et le Canton. Cette démarche a débouché sur l'élaboration d'un schéma directeur qui identifie des nouveaux secteurs de développement permettant de re-qualifier le site stratégique et qui définit les bases pour une mise en œuvre concrète.

Simultanément, une démarche de concours d'urbanisme a été conduite pour requalifier le site 1c de Gland-Vich. Le projet urbanistique retenu est développé et concrétisé sous la forme d'un schéma directeur et de planifications de détails qui permettront une concrétisation rapide d'une première étape de développement. Le potentiel révélé par le projet s'accompagne d'une valorisation importante de la gare de Gland.

Une démarche similaire est engagée pour définir une vision du développement de la Terre-Sainte et une valorisation du secteur de la gare de Coppet. Cette étude permettra notamment de confirmer le potentiel de développement de ce site dans la perspective de l'intégrer au pôle 1.

Pôle 2 Rolle (Rolle, Mont-sur-Rolle)

Le secteur de « La Pièce », propriété de la commune, a fait l'objet d'une promesse de vente pour accueillir une société désirant construire un business center. Le secteur « Au Closel », presque complètement bâti, est supprimé du pôle.

De nombreuses potentialités de développement pour de la mixité existent de la gare au lac; le GOP a approché la commune pour envisager une valorisation de ce périmètre et de la gare, en assurant la coordination des nombreux projets qui se dessinent.

Pôle 3 Littoral Parc (Allaman, Aubonne, Etoy, St-Prex)

L'équipement de ce pôle s'est poursuivi avec la réalisation de plusieurs ouvrages routiers importants dont 4 ont bénéficié de prêts de l'Etat. Il est maintenant pratiquement terminé et tous les terrains encore libres de constructions ou de projets sont disponibles pour être mis en valeur.

Une multitude de projets ont vu le jour ou sont sur le point d'être réalisés. On compte, parmi eux, plusieurs centres commerciaux, mais aussi une importante entreprise pharmaceutique (Ferring), un hôtel, un EMS et divers bâtiments administratifs ou multifonctionnels. Une nouvelle ligne de bus reliant le secteur de la gare d'Etoy à St-Prex et à Morges vient d'être mise en service.

Depuis quelque temps, le besoin d'une réflexion sur les modalités d'achèvement de la mise en valeur de ce site s'est fait sentir. Il a ainsi été décidé, récemment, d'initier une révision partielle du PAC (plan d'affectation cantonal) 299 Littoral Parc en envisageant, notamment, la possibilité d'y introduire un certain nombre de logements, d'analyser les problèmes liés au trafic automobile et à la mobilité en général, tout en prenant en compte la question de la qualité des espaces publics.

Il convient encore de signaler que ce pôle fait partie du périmètre du PALM (Projet d'Agglomération Lausanne–Morges) bien que situé en dehors des limites de l'agglomération compacte.

Pôle 4 Morges (Morges, Tolochenaz)

Le développement de ce pôle, essentiellement urbain, a été longtemps freiné par la problématique liée à l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Bien que cette question soit toujours d'actualité, plusieurs projets, importants pour la région, car générateurs de nombreuses places de travail de haut niveau, ont pu récemment voir le jour. D'autres projets sont encore à l'étude, comme celui de la densification du quartier Sud de la gare de Morges qui fait l'objet d'un plan directeur localisé (PDL) et de 2 plans partiels d'affectation (PPA) qui devraient, en principe, aboutir à fin 2006 : plus de 55'000 m² de plancher (dont environ 30 à 50% dédiés aux activités) pourraient ainsi être réalisés durant ces prochaines années.

Il restera encore d'importantes surfaces à mettre en valeur au Nord de l'autoroute (PDL Morges Ouest), en coordination avec le PALM et le Schéma directeur de la région morgienne. La proportion de logements et d'équipements publics sera cependant probablement prédominante dans ce secteur.

Pôles 5 et 6 Ouest lausannois (Chavannes-près-Lausanne, Ecublens, St-Sulpice, Renens, Bussigny, Prilly, Crissier, Lausanne)

Le Groupe opérationnel des pôles a participé à l'élaboration du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL). Ce schéma a représenté un pas majeur dans la mise à jour de la planification stratégique de tout l'Ouest lausannois et a permis de poser, de manière concertée, les grandes lignes du développement territorial souhaité pour ce périmètre.

En plus de la participation à l'élaboration du SDOL, le GOP a activement soutenu, en 2004 et 2005, la mise sur pied du bureau du schéma directeur, de la cellule de pilotage technique et du groupe ABC (groupe technique d'évaluation des projets). Il a étudié, pour le GROFIL du schéma directeur, différents modèles de collaboration intercommunale et entre le Canton et les Communes qui ont permis aux syndicats de l'Ouest lausannois de choisir une solution simple et efficace de convention de collaboration entre les Communes, d'une part, et entre la commune déléguée et le Canton, d'autre part. Le crédit des pôles a financé de manière résolue les différents chantiers (1 à 6) découlant de la mise en œuvre du SDOL, convaincu qu'il s'agit là de mesures de planification stratégique qui permettront, à terme, de valoriser l'immense potentiel de l'Ouest lausannois.

Dans le cadre des chantiers soutenus, le GOP participe ainsi aux études suivantes:

- Chantier 1 périmètre des Hautes Ecoles : ce chantier comprend toute la problématique de « l'autoroute urbaine »
- Chantier 2 périmètre de la plaine de Malley : ce chantier comprend notamment toute la problématique de la future halte CFF de "Malley-Prilly"
- Chantier 3 périmètre de la route de Cossonay
- Chantier 4 périmètre des zones industrielles à reconvertir de St-Sulpice - Ecublens
- Chantier 5 réseau des espaces publics de l'Ouest lausannois
- Chantier 6 élaboration du réseau des transports publics de l'Ouest lausannois.

Le GOP participe également aux projets localisés de développement inhérents à ces chantiers. Par exemple, l'étude de requalification du secteur de "Ley-Outre", initiée par la Municipalité de Crissier, environ 20 ha en zone industrielle, situé à l'entrée Est de la commune en venant de Prilly. Il est notamment prévu d'y créer une zone d'activités, destinée à accueillir des entreprises "haut de gamme", mais aussi des logements, tout en mettant en valeur les qualités paysagères du site et en s'inscrivant dans le Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL).

Par ailleurs, le GOP participe au Conseil du Parc scientifique d'Ecublens (PSE) et mène actuellement les discussions préparatoires en vue de la réalisation du 4^{ème} bâtiment, signe du succès croissant de cette entité.

Pôle 7 Blécherette Région / Biopôle (Lausanne, Romanel, Le Mont-sur-Lausanne / Epalinges)

Le site 7a, géré par l'association Blécherette Région, doit être réactualisé à la lumière des résultats d'une démarche intercommunale; l'étude du Nord lausannois permettra, en effet, de définir une stratégie de développement par étape, coordonnée avec les réalisations des infrastructures nécessaires. Par ailleurs, l'étude de plans de quartiers sur la commune du Mont orientera sur les perspectives concrètes de développement des secteurs situés sur cette commune.

Le site 7b, géré par Biopôle SA, est en chantier. Suite à l'approbation du Plan d'affectation cantonal, le PAC Vennes 309, puis à la création de la société anonyme, les travaux de concrétisation ont pu commencer. La préparation des plates-formes d'accueil des futurs bâtiments est en cours, utilisant pour le modelage du terrain une partie des terres d'excavation du métro M2. Parallèlement, un concours regroupant les prestations de « projet-réalisation-financement » a été conduit pour la concrétisation du Parking-Relais (P+R) de Vennes et des 12'000 m² de surfaces d'activités combinées.

Pôle 8 Vevey (St-Légier-La Chiésaz, Vevey)

Le site du pôle de développement des anciens ACMV, sujet de nombreuses discussions entre la Commune de Vevey, le Canton et la SI Les Moulins de la Veveysse depuis le lancement de la politique des pôles, a finalement été vendu en 2005 à un opérateur privé de la région qui désire y réaliser, dans le cadre légal existant, une importante opération immobilière, mixant les affectations de logement, d'activités et, dans une moindre mesure, de commerces. Le GOP s'est mis à disposition de la Commune et des opérateurs privés pour servir de plateforme de coordination.

Le site de Saint-Légier a été profondément remanié. Le périmètre s'est ainsi concentré sur les parcelles de part et d'autre de la sortie autoroutière, en abandonnant la multitude de petites parcelles situées dans la zone industrielle. Un important travail de définition de la planification stratégique va vraisemblablement être lancé, conjointement entre la Commune, le Canton et les deux propriétaires fonciers principaux. A nouveau, on constate le paradoxe entre un potentiel évident et des difficultés persistantes dans la valorisation effective de ce potentiel. Le GOP joue ici aussi le rôle d'interface entre différents acteurs.

Pôle 9 Chablais (Aigle, Bex, Noville, Ollon, Rennaz, Roche et Villeneuve)

Le pôle 9 poursuit son développement, avec un rythme fort différent d'un site à l'autre.

Afin d'assurer la meilleure cohérence possible des 5 sites de ce pôle et d'en éviter un développement désordonné, une étude intitulée "Lignes directrices et schéma d'organisation spatiale du pôle de développement du Chablais vaudois" a été réalisée, en prenant en compte les particularités de chacun des sites, leurs contraintes et leurs points forts, tout en ayant pour but de développer une identité propre au Chablais vaudois.

D'autres études, plus spécifiques, ont été réalisées, afin de définir des règles pour le développement le plus harmonieux et le plus rationnel possible des sites d'Aigle et de Bex.

La légalisation du secteur des Fourches (env. 30 ha de terrains en zone d'activités et en zone industrielle), situé sur le territoire des communes de Noville, Rennaz et Villeneuve, touche à son terme après 17 ans d'études et de procédure. Cela permettra de poursuivre le développement de la région de Villeneuve où les terrains disponibles se font de plus en plus rares, après la construction de plusieurs centres commerciaux (non alimentaires) assez importants. Ce secteur est également considéré comme la future zone de développement de la Riviera

vaudoise proche de la saturation. Par ailleurs, une convention de partenariat entre la Commune de Villeneuve et le GOP est en préparation; elle définira le cadre dans lequel s'élaborera un projet de développement du secteur de la gare.

La démolition de l'usine de chaux et ciments de Roche a libéré un grand terrain qui est venu enrichir l'offre du Chablais; ce terrain a déjà permis d'accueillir une entreprise de haute technologie dans le secteur de l'industrie automobile.

La zone d'Aigle connaît un développement relativement soutenu depuis 2 ou 3 ans, alors que celle de Bex devrait avoir plus d'arguments à offrir après avoir mené une réflexion approfondie sur son aménagement.

Reste le cas assez particulier du site d'Ollon, qui pourrait convenir à une ou des entreprises pour laquelle ou lesquelles un certain isolement serait favorable.

Pôle 10 Plaine de la Venoge (Aclens, Vufflens-la-Ville)

Ce pôle, d'une superficie d'environ 50 ha dont 30 ha sont encore disponibles, est entré dans sa phase de réalisation : les travaux de construction de l'imposante centrale de distribution Coop (150 millions de francs d'investissements) sont en cours. L'implantation de ce projet sur le pôle a permis de sauver et de créer de nombreux emplois dans le canton. En parallèle, les importants travaux de l'équipement du site ont été conduits, notamment le raccordement ferroviaire, qui devrait favoriser, à terme, le transfert modal. D'autres entreprises devraient emboîter le pas de Coop lorsque ces travaux seront achevés. Il reste à élaborer le projet de la route de raccordement à la jonction autoroutière de Cossonay (RC177, Liaison nord PPA « Plaine de la Venoge »), pour lequel un crédit d'étude a été voté par le Grand Conseil en janvier 2004. L'étude est actuellement en cours avec un comité de pilotage comprenant les milieux concernés.

Pôle 11 Eclépens (Eclépens)

Après une étude de faisabilité menée tambour battant par la commune et La Poste, en coordination avec le GOP, La Poste a choisi ce site pour construire sa future centrale de tri du courrier REMA pour la Suisse romande. Cette installation devrait entrer en fonction au printemps 2007 et permettre de sauver et de créer de nombreux emplois dans le canton. Cette centrale précédemment située à Lausanne a pu être relocalisée sur le territoire cantonal grâce aux propositions rapides, par le GOP, de localisations répondant aux critères de l'entreprise, ainsi que par le soutien opérationnel apporté.

Pôle 12 Chavornay - Orbe (Chavornay, Orbe)

Le développement du site d'Orbe est actuellement bloqué par l'emprise réservée pour le tracé du canal du Rhône au Rhin; des décisions à ce sujet sont attendues avec impatience dans la région. L'entreprise Nestlé a, par ailleurs, réalisé des investissements très importants sur son site d'Orbe, créant en cela une synergie qui a favorisé le développement d'autres entreprises dans le domaine agroalimentaire. En collaboration avec la politique de développement régional et les organes de la promotion économique, le SELT participe au groupe de travail du Technopôle de l'Environnement.

Le site de Chavornay, dont le raccordement définitif au réseau routier est toujours suspendu à une décision de l'OFT (Office fédéral des transports) relative à un passage à niveau, a également vu se réaliser une installation de transfert modal rail-route (TERCO) soutenue par la Confédération et le canton; les premiers résultats dépassent les espérances les plus optimistes. D'autres entreprises dans les domaines agroalimentaire ou de la logistique devraient prochainement se décider à s'implanter à Chavornay.

Pôle 13 Yverdon-les-Bains - Ste-Croix (Montagny, Ste-Croix, Yverdon-les-Bains)

Le site du centre (13a), proche de la gare, se situe dans un périmètre qui se caractérise par une absence d'identité, une structure hétérogène mêlant espaces vides, friches et bâtiments en quête de réhabilitation. L'Expo 02 avait pourtant offert à ce site, de la gare au lac, un rayonnement considérable. La volonté de valorisation de ce site a débouché sur l'organisation d'une démarche de mandats d'étude parallèles (MEP), afin de dégager un projet de développement pour de l'habitat, des activités et des équipements publics. Cette démarche permettra de mettre en valeur l'important potentiel et de débloquer certains terrains grâce à une dynamique de concrétisation.

Le site du Parc scientifique et technologique (13b, PST) a bénéficié du soutien du canton pour la réalisation de la deuxième étape de ses équipements. L'implantation de nouveaux bâtiments suit un rythme régulier.

Le site de Ste-Croix a fait l'objet d'une procédure de mandats d'étude parallèles (MEP) pour identifier et définir le développement d'un nouveau secteur (le Platon) destiné à accueillir des entreprises de qualité, en complémentarité avec la réaffectation de l'ancienne usine HPI, actuellement en cours de réalisation par un promoteur privé.

Pôle 14 Basse Vallée de l'Arnon (Bonvillars, Champagne, Grandson et Onnens)

Une étude, ayant abouti en octobre 2004 à une "Conception directrice d'aménagement du pôle 14", a révélé le potentiel assez important de développement du site de La Poissine sur le territoire de la commune de Grandson. Ce site, proche d'une jonction autoroutière, pourrait profiter d'une desserte ferroviaire industrielle; il se prêterait donc fort bien à des activités de logistique (déjà présentes sur le site) ou à des activités industrielles ayant besoin d'un raccordement ferroviaire. Le processus de légalisation du site, qui devra passer par une démarche foncière, n'a pas encore pu démarrer en raison de la difficulté des 2 principales communes concernées (Champagne et Grandson) de s'entendre sur le principe d'une éventuelle péréquation.

Pôle 15 Payerne / Aéroport (Payerne)

L'Aéroport de Payerne (15a) a réalisé, avec le soutien du canton, la première étape de son aménagement. L'implantation de sociétés sur le site a cependant été retardée par les négociations sur l'utilisation à des fins civiles de l'aérodrome militaire. Dans cet intervalle, le GOP a conduit, avec la commune, la réalisation d'un guide d'organisation spatiale et de réalisation, permettant concrètement d'orienter l'implantation des projets sur le site. Plusieurs projets intéressants pour l'image de l'Aéroport sont en discussion.

Le site de Payerne Ville (15b) sera, d'entente avec la commune, complètement redessiné. L'actuel éparpillement de terrains pour des activités artisanales ne correspond, en effet, pas à la portée stratégique de la PPDE. Une réflexion sera engagée pour identifier de nouveaux secteurs porteurs de potentialités, en relation avec la valorisation de la gare et en coordination avec une stratégie globale du développement régional.

Pôle 16 Avenches (Avenches)

Une conception directrice est en cours sur le périmètre comprenant le site stratégique entre la ville historique et l'autoroute. Cette démarche met en évidence la difficulté de dégager une vision claire sur le type de destination pertinente pour ce site caractéristique. Une opportunité, qui doit se confirmer, orienterait Avenches vers le « pôle du bois ».

Pôle 17 Moudon - Lucens (Moudon, Lucens)

Ce site souffre d'une difficulté de positionnement et d'identité qui péjorent ses possibilités de développement. La réflexion à l'échelle inter-cantonale pour l'élaboration d'un plan directeur régional avec Fribourg, combiné à un programme régional de développement de la Broye, devra apporter des pistes permettant de préciser le potentiel de ce site en synergie avec la région.

Pôle 18 Vallorbe - La Vallée (L'Abbaye, Le Lieu, Le Chenit, Vallorbe)

Ce pôle est actuellement subdivisé en 4 sites bien distincts : celui de Vallorbe a très peu évolué, sans nouvelles constructions ni équipement de terrains. La commune de Vallorbe a cependant fait le pari, réussi, de l'acquisition d'une usine tombée en faillite et d'y installer plusieurs entreprises qui ont trouvé là un emplacement à leur convenance. Contrairement à ce qui était prévu il y a quelques années, le développement de ce site devrait se limiter aux terrains les plus proches de la voie ferrée, laquelle constitue un atout prenant de l'importance.

Les sites du Sentier et du Lieu ont connu un développement prometteur après avoir été équipés avec le soutien du crédit des pôles, alors que l'emplacement du site de L'Abbaye est actuellement remis en question, après avoir été progressivement occupé par des activités peu conformes avec celles d'un pôle.

Pôle 19 Palézieux (Palézieux)

Le site de Palézieux, sans réelle relation avec la gare malgré sa proximité, souffre d'un certain isolement. La valorisation de ce site passe par l'établissement de relations plus étroites avec l'interface de transports ferroviaires et par un élargissement de son potentiel, en relation au secteur de la gare, largement sous-exploité. En partenariat avec la commune, le GOP a proposé une démarche de valorisation de ce site. L'objectif principal consiste à valoriser le potentiel en lien avec la gare, en vue d'optimiser sa fonction de plate-forme d'échange multimodale locale et régionale, par le développement intégré de nouveaux logements et l'essor d'activités économiques de qualité, porteuses de perspectives et de valeur ajoutée. Il est prévu, dès 2006, de lancer une procédure de mandats d'étude parallèles qui permettra le choix d'un projet territorial intégrant la définition d'une stratégie de développement par étape.

2.4 Directive pour l'attribution des soutiens financiers

Le Conseil d'Etat a pris de nombreuses décisions stratégiques (plus de 10) liées aux modalités d'application des pôles entre 1997 et 2005. Cependant, il s'avère que ces nombreux documents n'explicitent pas de manière suffisamment claire et succincte les procédures et conditions d'octroi des aides au titre du programme cantonal des pôles. Il est apparu donc nécessaire d'édicter un nouveau document, condensé, résumant d'une part les multiples décisions d'organisation déjà prises par le Conseil d'Etat et d'autre part définissant les quelques points encore non définis dans la pratique administrative.

Le Groupe opérationnel des pôles a rédigé, en collaboration avec le Service juridique et législatif (SJL, anciennement SJIC), le document « Directive en matière de conditions d'octroi des aides financières liées à la mise en œuvre et la promotion des pôles de développement économique du canton de Vaud ». La directive a été validée par le Conseil d'Etat le 15 février 2006.

Cette directive a pour objectif de préciser les conditions d'utilisation du crédit d'engagement relatif au décret des pôles. Elle se compose des 6 chapitres suivants :

- Dispositions générales
- Autorités compétentes et procédures
- Organismes de gestion
- Aide financière
- Critères d'évaluation
- Disposition finale.

2.5 Engagements financiers

Après un début plutôt modeste, la PPDE a eu recours de manière renforcée au crédit d'engagement, avec plus de 45 millions engagés, dont 2 ont déjà été remboursés. Du point de vue financier, la PPDE joue un rôle important dans les phases initiales des projets de légalisation et de viabilisation des pôles. Les nombreuses démarches de valorisation des sites stratégiques en cours ou prévues, combinées avec un suivi opérationnel soutenu pour la promotion et la concrétisation des projets, laissent présager une augmentation des besoins du crédit d'engagement pour les prochaines années.

Le décret du Grand Conseil du 11 novembre 1996 a constitué un crédit d'engagement pour la mise en œuvre et la promotion des pôles de développement économique de fr. 104'875'000.-. Suite à une volonté de clarifier les modalités

pratiques d'application de ce crédit, le Conseil d'Etat a confirmé qu'un montant de fr. 41'542'000.-, représentant la part investie à fonds perdu, sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 20 ans (décision No C20 / 13.11.2000).

Un premier montant de fr. 41'542'000.- est donc réservé à des soutiens à fonds perdu pour la préparation et le suivi de la mise en œuvre (études de planification, promotion, mandats divers, pertes éventuelles sur créances et transformation ou construction de bâtiments à titre exceptionnel) alors qu'un second montant de fr. 63'333'000.- est destiné à des prêts sans intérêts, remboursables pour la mise en valeur des pôles (études et réalisation d'équipements, achat de terrains et construction de bâtiments à titre exceptionnel). Ce dernier montant de fr. 63'333'000.- est réalimenté par les remboursements des prêts et fonctionne à la manière d'un fonds.

Il est à relever que la nouvelle directive intègre la possibilité, lorsque cela est jugé pertinent, de soutenir financièrement certaines études de planification sous la forme de prêts, ceci afin de ne pas épuiser la part de subventions à fonds perdu, alors que ces études participent directement à la valorisation des terrains et qu'un retour sur investissement est possible.

A fin 2005, la situation de l'utilisation du crédit d'engagement est la suivante :

Soutiens à fonds perdu

- fr. 2'294'071.- ont été versés pour les salaires des collaborateurs du GOP jusqu'en 2000; ces salaires, depuis la stabilisation des contrats des collaborateurs à durée indéterminée, sont inclus dans les budgets respectifs du SAT et du SELT.
- fr. 9'648'126.- sont engagés (montants facturés pour les opérations terminées et montants maximum accordés pour les opérations en cours) pour des études d'aménagement et de promotion, ou encore pour des actions de promotion.
- fr. 1'408'223.- sont engagés pour des études d'équipements de terrains.
- fr. 7'660'513.- ont été versés pour des transformations (bâtiment du bio-incubateur au Biopôle) ou constructions de bâtiments (PSE à l'EPFL), montant qui comprend la dépense du solde du prêt, valeur de fr. 2'127'813.-, non remboursé par l'Association Biopôle.
- fr. 21'010'933.- **au total** ont donc été engagés au **31.12.2005** depuis l'entrée en vigueur du décret, soit environ 50% du montant du crédit à disposition;

- cette somme s'élevait à fr. 7'262'717.- au 15.06.2000, le montant engagé lors de la seconde phase de mise en œuvre, pour des subventions à fonds perdu, est donc de fr. 13'748'216.-

Type de soutien	Domaines d'intervention	Soutien effectif du canton
		montants engagés en fr.
Fonds perdu	Etudes d'aménagement et de promotion, actions de promotion	9'648'126
Fonds perdu	Etudes d'équipements	1'408'223
Fonds perdu	Etude et construction de bâtiments	7'660'513
Fonds perdu	Salaires des collaborateurs du GOP	2'294'071
Fonds perdu	TOTAL	21'010'933

Prêts sans intérêts

- fr.21'880'594.- ont été prêtés pour financer des travaux d'équipements (prêts effectifs pour les travaux terminés, prêts maximum accordés pour les travaux en cours);
- fr. 3'144'687.- ont été prêtés pour financer des constructions de bâtiments;
- fr. 25'025'281.- au total ont été prêtés au 31.12.2005 depuis l'entrée en vigueur du décret, soit environ 39.5% du montant du crédit à disposition;
- fr. 1'934'620.- sont d'ores et déjà remboursés sur l'ensemble de ces prêts.

Pour mémoire, au 15.06.2000 le montant des prêts s'élevait à fr. 8'440'000.-, le montant des prêts pour la seconde phase de mise en œuvre est donc de fr. 16'585'281.-.

Type de soutien	Domaines d'intervention	Soutien effectif du canton
		Montants engagés en fr.
Prêts	Terrains et équipement	21'880'594
Prêts	Bâtiments	3'144'687
TOTAL		25'025'281
Remboursements au 31.12.2005		1'934'620
Solde au 31.12.2005		23'090'661

Engagement total

Au 31.12.2005 l'engagement total du crédit des pôles est donc de fr. 46'036'214.- (sans la déduction pour les montants de prêts remboursés), ce qui représente le 45% du crédit total (43,5 % après déduction des remboursements), contre 15% environ au 15.06.2000 pour la première phase de mise en œuvre.

On peut constater que l'engagement financier monte en puissance. Les nombreuses démarches de valorisation des sites stratégiques en cours ou prévues, combinées avec un suivi opérationnel soutenu pour la promotion et la concrétisation des projets, laissent présager une augmentation prononcée des besoins du crédit d'engagement pour les prochaines années. Il faut signaler, cependant, que la diminution des Tranches de crédits annuelles (TCA) depuis 2 ans, limite les possibilités d'engagement, également pour les soutiens financiers au titre de la PPDE.

Etat des montants effectivement versés au 31.12.2005

Années	Soutien à fonds perdu montants versés	1)	Prêts sans intérêts montants versés	Remboursements des prêts
1997	473'965			
1998	1'926'159		1'943'120	
1999	4'584'057		1'690'500	
2000	3'466'339		3'854'474	
2001	1'588'535		127'500	52'800
2002	1'236'749		1'330'800	160'238
2003	830'824		3'029'700	424'286
2004	1'076'862		3'709'510	497'305
2005	3) 2'807'802		5'483'559	2'927'804 2)
Totaux	17'611'336		21'169'163	4'062'433
Moyennes annuelles	1'956'815		2'352'129	451'381
1)	sans les salaires des collaborateurs du GOP			
2)	compte tenu de l'amortissement du solde du prêt à Biopôle SA de fr. 2'127'812.50 par prélèvement sur la part à fonds perdu du crédit des pôles			
3)	en 2005, les soutiens à fonds perdu et les prêts correspondent aux montants payés au 31.12.2005, les remboursements des prêts correspondent aux montants facturés. Le montant de fr. 2'807'802.- inclut la prise en charge du montant de fr. 2'127'812.15 octroyé à l'origine sous forme de prêt à l'association Biopôle.			

Le suivi administratif du budget des pôles est assuré par le Service de l'aménagement du territoire alors que le Service de l'économie, du logement et du tourisme assure le suivi et l'analyse des risques financiers.

3. ADAPTATIONS DE LA POLITIQUE DES POLES DE DEVELOPPEMENT

3.1 Evolution des problématiques

La PPDE est devenue un outil important de la promotion économique et un outil important pour la planification stratégique du territoire, donc du développement territorial.

La politique des pôles de développement a déjà fait l'objet, comme décrit plus haut, d'actions liées aux mesures d'adaptation préconisées dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil de septembre 2000. Cependant, de nouvelles adaptations se sont avérées nécessaires pour répondre à l'évolution du contexte économique et aux conditions de l'aménagement du territoire dans lesquelles s'inscrit la politique des pôles.

Face aux enjeux de plus en plus complexes induits par le développement socio-économique, la politique des pôles, déjà marquée par une étroite coordination entre les besoins du développement économique et les contraintes de l'aménagement du territoire, doit encore coordonner de manière renforcée l'application de plusieurs politiques sectorielles complémentaires.

De manière générale, la politique des pôles doit promouvoir l'approche pluridisciplinaire et :

- intégrer, très en amont, les questions de mobilité et de transports pour assurer les conditions acceptables d'accessibilité, de circulation et de trafic, ceci en collaboration avec le Service de la mobilité;
- intégrer les contraintes environnementales, au sens de la loi sur la protection de l'environnement, des mesures OPair et OPB, ceci en collaboration avec le Service de l'environnement et de l'énergie;
- intégrer les réalités de proximité et de mixité logement - activité afin de participer à l'équilibre essentiel entre habitants et emplois, en particulier dans les centres urbains qui concentrent le dynamisme économique;
- appréhender les problématiques de maîtrise foncière.

3.2 Elargissement de l'action des pôles et de la mission du GOP

L'élargissement des missions du GOP optimise l'outil de la politique des pôles en permettant de gérer avec un seul interlocuteur cantonal des dossiers immobiliers avec des affectations multiples, particulièrement sur les sites urbains stratégiques, où se concentre une très forte dynamique économique et immobilière.

L'évolution des problématiques mentionnées ci-dessus a mené à une prise de conscience de la synergie croissante entre différentes thématiques complémentaires et, par incidence, à l'identification du besoin croissant de coordination entre politiques sectorielles et processus décisionnels.

Simultanément, l'expérience sur le développement concret de projets confirme la nécessité d'actions non sectorielles sur les sites stratégiques. Un projet de développement, quelle que soit l'échelle, ne peut être segmenté en fonction de telle ou telle thématique principale; la notion de projet territorial implique une prise en compte simultanée et globale (et non pas successive et sectorielle) de l'ensemble des objectifs et des paramètres interactifs; elle nécessite clairement la mise en place d'une gestion ou conduite de projet pour assurer la maîtrise de la cohérence globale et la concrétisation des objectifs.

L'intégration de représentants d'autres services (en particulier SM, SEVEN et SAF/Service des améliorations foncières) a permis de répondre, au sein de l'Administration cantonale vaudoise, au besoin de coordination préalable. De fait, le GOP s'est élargi, toutefois seulement en fonction de la nécessité avérée de coordination, et non pas de manière systématique. Le recours à la Délégation du Conseil d'Etat à l'aménagement du territoire a permis de répondre au besoin de coordination entre niveaux décisionnels.

En date du 1er décembre 2004, la Délégation du Conseil d'Etat à l'aménagement du territoire a validé la proposition du Service de l'économie, du logement et du tourisme d'élargir les missions du GOP et d'inclure dans celles-ci la **promotion du logement**.

Cette décision a été notamment motivée par le fait que la majorité des sites localisés en zone urbaine (sites de Morges, Nyon, Vevey, Ouest lausannois, Yverdon) ont aussi été identifiés dans le cadre des études sur les sites stratégiques pour le logement, ce qui amène les deux constats principaux suivants :

- La politique des pôles de développement et la politique du logement sont, d'un point de vue stratégique, extrêmement proches.
- Les mises en oeuvre de la politique des pôles de développement et de la politique de promotion du logement sont indissociables et nécessitent un même type de structure cantonale de soutien opérationnel.

Afin d'éviter la création d'une structure supplémentaire et de profiter des synergies existantes, le SELT, en charge de la politique du logement, a donc proposé que la mission de promotion du logement soit assurée par le GOP. Cette entité est ainsi à même, dans les pôles de développement, de servir de "cellule de coordination" pour une majorité de dossiers de réalisations

immobilières d'importance cantonale. Des ressources internes aux services SAT et SELT ont été allouées pour répondre à cette nouvelle mission.

Le GOP, en plus de ses missions actuelles, est en charge de la conduite opérationnelle de la promotion du logement.

3.3 Gestion des projets prioritaires

Constatant la difficulté concrète à finaliser les projets de construction d'importance, principalement situés en zone urbaine, difficulté notamment due à la complexité croissante des contraintes légales, financières et techniques cumulées, le GOP a résolument orienté une partie de ses interventions vers un soutien renforcé à la coordination de projets d'importance, ceci dans le cadre des pôles de développement.

L'axe principal est un fonctionnement de plate-forme de concertation et de pesée des intérêts pour les dossiers présentés par les investisseurs privés ou par les communes. La spécificité de ce projet d'amélioration de la productivité administrative réside dans le fait que son objectif principal est de soutenir la réalisation de projets prioritaires identifiés, dont le porteur est un acteur privé ou semi-public (CFF Immobilier, Fonds de pension, Fund Management des Banques). Il ne s'agit plus seulement de mettre à disposition des terrains ou des locaux, mais d'accompagner activement la réalisation de ces projets.

Il convient ici de rappeler que cet axe principal ne peut être mené et légitimé qu'en coordination et cohérence avec les études stratégiques de planification existantes ou qui sont menées parallèlement, soit à une échelle supérieure (PDCn, Projet d'Agglomération Lausanne–Morges ou autre plan directeur), soit au niveau des sites stratégiques (Schéma directeur de l'Ouest lausannois, de Nyon, de Gland ou autre planification de site).

L'objectif stratégique qui sous-tend cette évolution est de positionner le Canton de Vaud comme un lieu majeur de l'investissement immobilier de qualité.

D'autre part, en se basant sur l'expérience du dossier Amgen, où le canton de Vaud a été capable d'offrir différentes alternatives, le Conseil d'Etat a demandé aux départements en charge de la PPDE de développer une stratégie permettant d'accueillir des projets industriels d'envergure mondiale. Ces projets se caractérisent notamment par une demande de terrains de très grande surface (de 200'000 m² à 500'000 m² d'un seul tenant), raccordés aux réseaux routiers et ferroviaires et, bien entendu, déjà légalisés et concrètement disponibles à la vente. Le GOP mènera cette démarche en coordination avec l'Office fédéral du développement territorial.

3.4 Intégration dans le Plan directeur cantonal (PDCn)

La PPDE est reconnue comme un outil important dans la mise en oeuvre du projet de territoire cantonal. Elle est intégrée comme tel dans le PDCn et fait l'objet d'une fiche thématique.

A travers l'application de la PPDE, le canton affirme son rôle proactif dans le soutien aux projets de développement économique. Il se positionne clairement comme partenaire des communes et des régions pour construire ensemble les projets stratégiques de développement territorial dans les pôles.

La PPDE encourage un développement orienté sur la vitalité, la qualité et la solidarité. Elle contribue à coordonner urbanisation, mobilité et environnement, à renforcer la vitalité des centres et de leur région et à valoriser le tissu économique, trois des axes stratégiques de l'Avant-projet définitif (APD) du Plan directeur cantonal (PDCn).

4. BILAN DE LA POLITIQUE DES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT

4.1 Retombées économiques

Introduction

A titre liminaire, il convient ici de rappeler qu'une politique publique comme celle des pôles de développement s'inscrit dans le long terme. A titre d'exemple, le Canton de Berne, qui mène une telle politique depuis la fin des années 80, le programme ESP, Entwicklungsschwerpunkte - Program, considère qu'il ne déploie pleinement ses effets que depuis 5 ans.

Lancée en 1996, la politique vaudoise, après une première phase de structuration qui résulte des mesures d'adaptation préconisées dans le rapport 2000, voit son rôle se renforcer aussi bien dans les procédures de planification stratégique et opérationnelle, que dans le soutien à l'implantation d'entreprises et au développement de projets immobiliers importants.

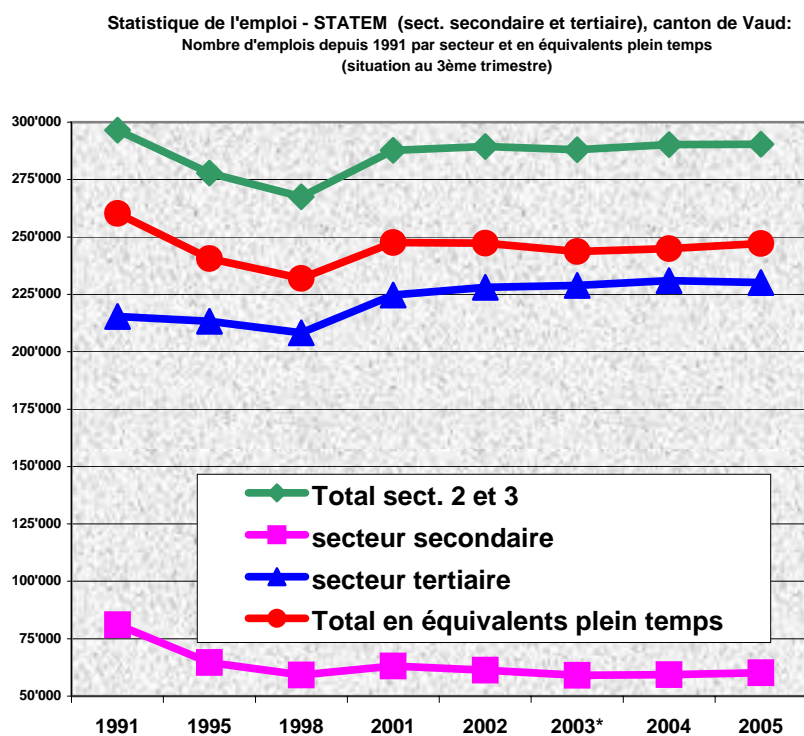
Contexte

Afin de mettre en perspective les indicateurs retenus, à savoir la création d'emplois et les investissements générés, il convient de les placer dans le contexte général du développement économique vaudois durant ces années. Cette mise en perspective permet de formuler une première évaluation de la contribution de la politique des pôles à la dynamique générale de la croissance économique dans le Canton. L'aspect qualitatif et structurant de cette politique en termes d'aménagement, plus difficile à mesurer, ne pourra probablement être appréciée que sur le très long terme.

Il ressort de ces comparaisons que les pôles de développement apportent une contribution importante à la vitalité économique cantonale. Le lien de causalité direct entre la vitalité économique constatée et la politique publique menée reste difficile à établir. Les éléments concrets à disposition semblent démontrer que les efforts renforcés et coordonnés des politiques publiques dans les périmètres des pôles de développement ont un effet structurant. De plus, cet effort a pour conséquence de concentrer une importante part de la croissance vaudoise sur des sites spécifiquement aménagés et équipés à cet effet.

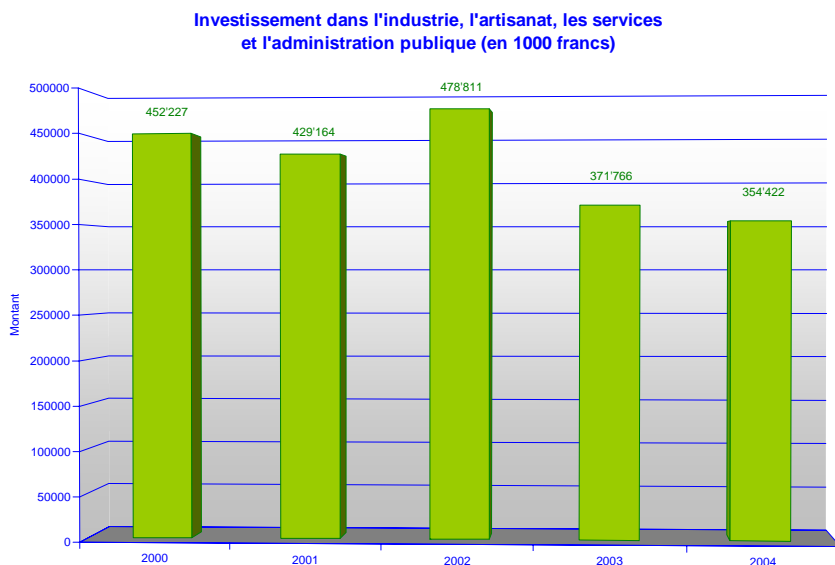
Les deux graphiques ci-dessous indiquent d'une part l'évolution du nombre de places de travail dans le Canton, qui ne croît que très faiblement sur la période

2000–2005, après une très forte chute entre 1991 et 1998, et d'autre part le montant des investissements industriels, ceci sur la même période.



Sources: * Recensement fédéral des entreprises, OFS
**STATEM, OFS

Il convient de remarquer que la mutation structurelle de l'économie vaudoise continue, avec une érosion tendancielle des places de travail du secteur secondaire en faveur du secteur tertiaire.



Source : SCRIS

Le graphique ci-dessus nous permettra de mettre en perspective les investissements industriels effectués au niveau cantonal avec ceux effectués au sein des pôles de développement.

Indicateurs statistiques

Dans le premier rapport (septembre 2000) sur la politique des pôles, seuls les emplois créés ont servi d'indicateurs. Si ceux-ci ont été repris dans ce rapport, ils ont été complétés par les investissements effectués dans le périmètre des pôles de développement, selon leur origine - Canton, Communes, tiers - et selon leur affectation - études de planification et actions de promotion, équipements des pôles, projets concrets (bâtiments). Toutefois, pour les projets concrets, seuls les investissements réalisés à partir de 2000 ont pu être pris en compte, date à partir de laquelle la CAMAC (Centrale des autorisations) dispose d'une base informatisée exhaustive et géoréférencée.

Il faut ici souligner que seul le périmètre précis des sites identifiés a été pris en compte (par opposition, par exemple, au Canton de Berne qui considère le périmètre d'influence).

On rappellera qu'une certaine prudence est de mise dans l'analyse des chiffres, d'une part à cause de la difficulté des micro recensements, en particulier pour les emplois, et d'autre part à cause de l'absence d'état de référence permettant d'établir un lien de causalité avec la politique menée. On soulignera également que seuls les emplois et investissements directs sont identifiés, les emplois et investissements indirects étant, bien entendu, bien plus importants.

Emplois créés

Le recensement a été mené par voie de formulaire auprès de toutes les communes territoriales, comme cela avait déjà été fait en 2000. A l'intérieur des périmètres des sites spécifiques, ce sont plus de 1200 nouveaux emplois qui avaient ainsi été recensés pour la première période début 1996–fin 1999 et plus de 2700 nouveaux emplois pour la période début 2000 – fin 2004.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des emplois dans les périmètres concernés depuis 1996.

Emplois créés (périmètre restreint)

	Pôles	1996 1999	2000 2004	Total 1996 2004
1	Nyon, Gland	220	576	796
2	Rolle, Mt s/Rolle			
3	Littoral Parc	28	221	249
4	Morges			
5	Ecublens, PSE	60	250	310
6	Crissier			
7	Lausanne, Romanel, Biopôle		72	72
8	Vevey	3		3
9	Chablais	328	613	941
10	Aclens, Vufflens			
11	Eclépens		25	25
12	Chavornay, Orbe	150	200	350
13	Yverdon	345	353	698
14	Champagne, Grandson			
15	Payerne			
16	Avenches	60	210	270
17	Moudon, Lucens		119	119
18	Vallorbe, La Vallée	89	57	146
19	Palézieux		72	72
	Totaux	1283	2721	4004

Source : Communes, recensement par voie de questionnaire

Sans établir de lien de causalité directe avec la PPDE, on peut constater qu'avec plus de 4'000 emplois créés dans les pôles de développement sur un total de

288'000 emplois recensés sur le territoire cantonal, la contribution des pôles de développement à la dynamique économique est loin d'être négligeable.

Ce tableau ne permet pas de tirer de remarque générique valable pour tous les sites. Toutefois, on soulignera le doublement des emplois créés (même si la seconde période est d'une année plus longue), témoignant de l'augmentation du poids relatif des pôles dans la création d'emplois. On peut aussi constater que ce sont les sites avec un profil d'activités plutôt marqué, comme le PST, Littoral Parc, le PSE, le Bio incubateur de Venness, ou les sites se trouvant dans une zone industrielle déjà bien active avant la mise en œuvre de la politique des pôles, tels que ceux de Gland-Vich ou du Chablais, qui, à ce stade, présentent les meilleurs résultats.

L'enseignement le plus important est certainement le faible résultat de sites très centraux, tels que la gare de Morges, les ACMV à Vevey, les sites proches des Hautes Ecoles qui ne sont pas parvenus à réaliser leur très fort potentiel. L'absence de planification stratégique semble y avoir joué un rôle important qui a mené à de nombreux blocages. Les efforts considérables mis ces trois dernières années dans le rattrapage en matière de planification stratégique (élaboration du Schéma directeur de l'ouest lausannois, des schémas directeurs de la région yonnoise, de la planification directrice de la gare de Morges, etc.) devraient permettre, à terme, de réaliser, avec des résultats certains, ce très fort potentiel.

A ce stade, il convient aussi d'identifier les perspectives liées à l'emploi. En effet, les conséquences sur l'emploi sont les derniers résultats que l'on peut identifier. Ils représentent l'aboutissement de toute la chaîne qui va du projet d'une entreprise à se localiser dans un pôle, l'obtention de toutes les autorisations nécessaires, le bouclage du financement, la construction du bâtiment pour, finalement, aboutir sur l'engagement des collaborateurs. Entre la première phase et la dernière, un délai moyen de 3 - 5 ans est ainsi habituel, en particulier pour les grands projets.

Ainsi, des projets comme :

- sur le pôle 11, le dossier REMA, nouveau centre de distribution courrier de La Poste, avec **400 emplois**,
- sur le pôle 3, le dossier Ferring, avec **300 emplois**,
- sur le pôle 10, la centrale de la COOP, avec **550 emplois**,
- sur le pôle 4, le dossier Logitech, avec **150 emplois**,

ne verront leurs effets en termes d'emplois qu'en 2006 au plus tôt, alors que ces dossiers sont traités depuis plusieurs années déjà.

Dès lors, compte tenu des informations actuellement à disposition, il paraît tout à fait probable que la prochaine période voie une augmentation marquée du nombre d'emplois créés dans le périmètre de la politique des pôles de développement. La dynamique enclenchée laisse entrevoir des résultats renforcés dans les 5 ans à venir.

Investissements effectués

Afin de mettre en regard les investissements publics et les investissements privés, le Groupe opérationnel des pôles a recensé, notamment avec la CAMAC, qui centralise pour les Communes les autorisations de construire, les investissements effectués dans le périmètre des sites de la politique des pôles de développement. Le tableau ci-après se base sur :

- les montants indiqués dans les demandes de permis de construire. La CAMAC a ainsi établi une liste des projets (bâtiments) pour lesquels un permis de construire a été délivré durant la période 2000 - 2005. Le GOP a vérifié de manière qualitative la réalisation de ces projets.
- les investissements cantonaux concernent la période 1996 - 2005 effectués au titre de la PPDE. La différence de période introduit une légère distorsion qui pèjore le résultat de l'efficacité de la politique publique, toutefois dans une mesure acceptable. De fait la période 1996 - 1999 n'a été marquée que par de faibles investissements privés dans le périmètre des pôles de développement (vraisemblablement moins de 150 millions de francs, contre plus de 700 sur la période de 2000 - 2005).

Le tableau ci-dessous liste les investissements effectués à ce jour.

Investissements effectués, en milliers de francs

(1997-2005 pour les investissements publics 2000- 2005 pour les investissements privés)

No	Pôles	Etudes d'aménagement et de promotion 1)			Terrains et équipements 2)			Projets partenariat privé - public 3)			Projets privés
		Canton (PPDE)	Communes	Tiers	Canton (PPDE)	Communes	Tiers	Canton (PPDE)	Communes	Tiers	Tiers
1	Nyon - Gland	1'177	750	9							13'000
2	Rolle	237	36	9	54	29					18'500
3	Littoral Parc	323	12	60	1'484		2'538				181'000
4	Morges	220	61	139							22'000
5	Ouest lausannois	738	411	81				4'000		14'677	
6		366	272	81							7'000
7	Blécherette Région Biopôle	1'284	42	5	362		6	6'800		1'000	1'200
8	Vevey	571	42	184							4'000
9	Chablais	689	101	164	755	371	679				76'900
10	Plaine de la Venoge	561		214	9'588		17'150				85'000
11	Eclépens	440	96	5							56'000
12	Chavornay - Orbe	297	66	8	699	31	1'058				116'000
13	Yverdon - Ste-Croix	768	164	199	3'702		5'325	5	3		45'000
14	Basse Vallée de l'Arnon	241	42	5							
15	Payerne / Aéroport	698	189	5	5'870	5'567					10'900
16	Avenches	206	24	5	32	17					20'000
17	Moudon - Lucens	188	14	5							5'500
18	Vallorbe - La Vallée	293	71	5	741	1'275					3'500
19	Palézieux	351	99	5							4'300
	Totaux	9'648	2'493	1'187	23'287	7'290	26'756	10'805	3	15'677	669'800
	Canton	43'741									
	Communes	9'786									
	Tiers	713'420									

Source : centrale des autorisations (CAMAC)

- 1) le soutien cantonal a été effectué majoritairement par des subventions à fonds perdu
- 2) le soutien cantonal a été effectué majoritairement par des prêts sans intérêts remboursables
- 3) le soutien cantonal a été effectué par des subventions à fonds perdu et des prêts sans intérêts

Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessus, l'effort financier du Canton au titre de la PPDE, soit

- Frs 19'000'000.-- de subventions à fonds perdu (montant arrondi, non compris les salaires des collaborateurs de la première phase de mise en oeuvre)

- Frs 25'000'000.-- de prêts sans intérêts (montant arrondi, dont doivent être déduits Frs 2'000'000.-- qui ont été remboursés)

doit être mis en relation avec l'importance des investissements privés, soit Frs 700'000'000.-- (montant arrondi) pour la période 2000 - 2005.

Notons que les montants des investissements privés ne comprennent pas l'équipement de production. Dans certains secteurs, celui-ci représente un montant égal à l'infrastructure immobilière de base telle que recensée par la CAMAC.

4.2 Aménagement du territoire

Démarches de valorisation

La réactualisation des sites stratégiques s'inscrit dans un processus dynamique qui nécessite la mise en œuvre de démarches nouvelles de valorisation des sites. Les réflexions sur l'organisation, l'aménagement et le positionnement d'un territoire, en fonction de son potentiel, prennent en compte de multiples paramètres qu'il s'agit d'évaluer et de combiner pour en dégager une proposition cohérente de développement, le projet de territoire.

Le projet de territoire est la traduction d'une vision stratégique spatialisée du développement d'une partie de territoire. Il est porteur d'une identité, d'une image, d'une cohérence. Il révèle et valorise le potentiel de développement du lieu, en conjuguant et en intégrant les réflexions liées aux thèmes principaux de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage et de l'environnement. Le projet de territoire établit le lien entre les différentes échelles territoriales.

Les démarches initiées par le GOP, dans le cadre de l'adaptation des sites stratégiques ou de l'intégration de nouveaux sites ou secteurs, s'appuient sur cette notion de projet de territoire. L'expérience a montré qu'il est souvent nécessaire de se libérer du périmètre du site et d'investir l'échelle de territoire supérieure, afin de coordonner et d'intégrer le projet dans son tissu d'interférence. Par exemple, la réflexion sur le site 1b à Nyon a été conduite sur les 8 communes du périmètre de l'agglomération nyonnaise; celle pour la valorisation de la gare de Palézieux prendra en compte l'ensemble du territoire de la commune et ses relations avec les communes voisines, vaudoises et fribourgeoises. Il en va de même avec l'identification des enjeux qui dépassent les enjeux localisés, propres au périmètre restreint.

Face à ce niveau de complexité, et afin d'enrichir au maximum la réflexion à un moment clé où les options déterminantes pour l'avenir vont devoir être prises,

le GOP propose, lorsque cela est possible, le principe du concours d'urbanisme sous la forme, par exemple, de mandats d'étude parallèles (procédure MEP). Cette démarche, outre son ouverture à la confrontation d'idées multiples, a le grand avantage de permettre aux acteurs d'interagir avec les idées, de les critiquer, les réorienter et d'en demander certains développements particuliers. Grâce à cette procédure, le choix du projet de territoire peut se faire par comparaison avec d'autres propositions. Elle permet en outre aux partenaires, notamment les acteurs locaux, de s'approprier le projet. Ce type de démarche a été conduit ou est en cours pour les sites de Ste-Croix (13d), Gland-Vich (1c), Yverdon-les-Bains (13a), Palézieux (19) et Coppet Terre-Sainte (pôle 1). Des démarches similaires, sous la forme d'études tests, sont également en cours dans l'Ouest lausannois (pôles 5 et 6).

De la planification à la concrétisation

Une autre préoccupation fondamentale dans le cadre des pôles de développement est d'assurer le lien et la continuité entre la planification stratégique et la concrétisation du projet. Ainsi, la finalité n'est pas de produire un plan supplémentaire, mais de générer un processus dynamique qui s'articule autour de trois éléments essentiels :

- le projet de territoire intégrant une stratégie de développement par étapes; le projet est formalisé par un plan ou un schéma directeur;
- le mode d'organisation réunissant les acteurs pour la mise en œuvre;
- le programme opérationnel de mise en œuvre, organisant les actions et précisant les financements.

Ce processus est de plus en plus appliqué, car il répond aux volontés convergentes de souplesse, d'efficacité et de continuité vers la réalisation des projets. Le Schéma directeur de l'Ouest lausannois (pôles 5 et 6) ou celui du périmètre de l'agglomération nyonnaise (pôle 1) en sont des exemples précurseurs dans le canton.

Le soutien opérationnel du GOP à la concrétisation de projets est confronté, dans certains cas, à la difficulté d'assurer la maîtrise qualitative du développement sur des zones légalisées. En effet les plans d'affectation, qui doivent laisser une certaine souplesse d'appropriation, n'ont pas pour objectif de préciser les modes d'organisation à l'intérieur des périmètres constructibles. Lorsque ces périmètres sont importants, il est difficile de gérer de manière cohérente l'implantation des bâtiments et l'aménagement du site. Face à ce problème, le GOP a proposé un outil opérationnel, sous forme de guide, qui aide le gestionnaire du site, en donnant des recommandations pour répondre à ces questions pragmatiques. Le « guide d'organisation spatiale et de

réalisation » est élaboré « à la carte », en fonction des caractéristiques du site et des objectifs à atteindre. Il est évolutif et n'a pas de portée légale. Deux de ces guides sont déjà en application sur les sites du Biopôle à Vennes et de l'Aéropôle à Payerne.

Le tableau ci-dessous présente les principaux projets stratégiques en cours ou en préparation qui impliquent directement le GOP :

PROJETS STRATEGIQUES DU GOP

Pôle / Site	Objet	Description
DEMARCHES CANTONALES		
Tous	Réactualisation des sites	Démarches d'adaptation / intégration, valorisation site par site
Tous	Promotion du logement	Planification, développement et conduite opérationnelle des secteurs situés dans les pôles
PLANIFICATIONS DIRECTRICES		
1	LD Nyon	A-L Elaboration des Lignes directrices pour la révision du Plan directeur régional du district de Nyon
1b	SD agglo Nyon	A-L Schéma directeur pour le périmètre de l'agglomération nyonnaise et chantiers de mise en oeuvre
1c	SD Gland-Vich	A-L Schéma directeur pour le périmètre de Gland-Vich et chantiers de mise en oeuvre

PROJETS STRATEGIQUES DU GOP

Pôle / Site	Objet	Description
1	SD Terre-Sainte / Coppet	A-L Mandats d'étude parallèles (MEP) pour la valorisation du secteur de la gare
7a	Blécherette Région	A Etude du Nord lausannois et stratégie de développement par étapes du site stratégique
9	Villeneuve - gare	A-L Conception directrice pour la valorisation du secteur de la gare
10	Aclens	L Etude intercommunale pour l'identification des secteurs de logement en synergie avec le pôle d'activités
13a	Yverdon, Gare - lac	A-L Mandats d'étude parallèles (MEP) pour la valorisation du secteur de la gare au lac
18	Avenches	A Conception directrice pour la requalification du site stratégique et la révision du PGA
19	Palézieux -gare	A-L Mandats d'étude parallèles (MEP) pour la valorisation du secteur de la gare
A ENGAGER		
2	Rolle	A-L Valorisation du secteur de la gare au lac
15b	Payerne	A Valorisation centre - gare
PLANIFICATIONS REGLEMENTAIRES		
3	Littoral Parc	A-L Addenda au PAC No 299 Littoral Parc
4	Morges - gare	A-L Planification pour la valorisation du secteur de la gare (PDL, PPA)
5	SDOL, chantier 1 + dossiers liés	A-L Ouest lausannois : Planification secteur Hautes Ecoles et Boulevard urbain
5	SDOL, chantier 2 + dossiers liés	A-L Ouest lausannois : Planification secteur Malley-Renens- Bussigny
6	SDOL, chantier 3 + dossiers liés	A-L Ouest lausannois : Planification secteur route de Cossonay
5	SDOL, chantier 4 + dossiers liés	A-L Ouest lausannois : Planification secteur St-Sulpice / Ecublens
7b	Biopôle Vennes	A Addenda au PAC No 309 Vennes sur les communes de Lausanne et Epalinges
14	Basse Vallée de l'Arnon	A Planification du site de la Poissine à Grandson (SD, PPA)
6	Ley-Outre	A-L Planification du secteur en relation au chantier 3 du SDOL à Crissier (PDL, PPA)
8	St-Légier	A Planification du secteur en relation à la jonction autoroutière (PPA)

PROJETS STRATEGIQUES DU GOP

Pôle / Site	Objet	Description
	AUTRES SITES / SECTEURS	conseils et suivi des planifications
PLANIFICATIONS OPERATIONNELLES		
5, 6	SDOL + dossiers liés	A-L Participation au Comité de Pilotage technique (CPT) et au groupe ABC d'évaluation des projets
7b	Biopôle Vennes	A Soutien à Biopôle SA, participation au concours pour le P+R et coordination avec la réalisation du M2
8	ACMV Vevey	A-L Soutien et plate-forme de coordination
10	Route d'Aclens	I Suivi et coordination avec le site stratégique pour le projet de raccordement à la jonction de Cossonay
13b	Parc scientifique et technologique	A Suivi du développement du Parc et élaboration d'un guide d'organisation spatiale
15a	Aéropôle de Payerne	A Suivi du développement de l'Aéropôle et application du guide d'organisation spatiale
	AUTRES SITES / SECTEURS	conseils et suivi opérationnel
A = Activité / L = Logement / I = Infrastructure		

Le suivi des terrains – pôles

Le GOP assure un suivi des terrains situés dans les pôles, d'abord par la mise à jour régulière de la base de données sur Internet, et par le suivi de l'évolution du statut des surfaces (terrains légalisés ou en cours de légalisation, équipés, à équiper, terrains vendus ou réservés).

L'actualisation du bilan des surfaces n'est pas présentée dans le détail car elle n'a qu'un sens relatif dans le contexte actuel de la réactualisation des sites. En effet, beaucoup de secteurs nouveaux, dans des sites nouveaux ou existants, ne sont pas encore déterminés de façon précise. Cette détermination dépendra du résultat des démarches de valorisation actuellement en cours où à engager.

On peut néanmoins estimer que la surface totale des terrains dans les pôles se maintiendra à environ 900 hectares, compte tenu de la déduction des surfaces des terrains retirés, vendus ou réservés depuis le début de la mise en œuvre, ainsi que de l'ajout des nouveaux terrains intégrés ou à intégrer.

Lors de la deuxième phase de mise en œuvre, environ 70 hectares de terrains ont été légalisés et environ 120 hectares ont été équipés ou sont en cours d'équipement.

La surface totale des terrains des pôles est actuellement d'environ 940 ha dont 475 ha sont disponibles à court terme; environ 210 ha ont été vendus ou sont réservés.

5. OBJECTIFS ET PRIORITES POUR LA PROCHAINE PHASE

De manière générale, le bilan en matière d'amélioration des conditions cadre d'accueil des entreprises par l'amélioration de la qualité effective des terrains à leur disposition est résolument positif. Ainsi, la deuxième phase de mise en oeuvre s'est caractérisée par l'émergence de dynamiques positives, contribuant à construire un environnement favorable. Cette impulsion doit cependant être poursuivie et consolidée. Dans ce sens, certains objectifs sont identifiés pour orienter la suite de la mise en oeuvre de la PPDE. Les principaux sont listés ici, regroupés par thématique :

Promotion économique :

1. Intégrer plus formellement le DEV dans l'élaboration des stratégies de promotion des sites stratégiques
2. Assurer une meilleure concertation entre les différents acteurs de la promotion économique et les organismes de gestion
3. Définir, en coordination avec l'Office fédéral du développement territorial, des sites stratégiques d'intérêt national

Gouvernance :

4. Renforcer les liens entre la gouvernance de la politique de développement régional et la PPDE
5. Renforcer la dynamique partenariale entre les acteurs de la PPDE
6. Proposer une nouvelle organisation du Comité Cantonal des Pôles

Communication et concertation :

7. Améliorer les démarches de communication et de concertation entre les pôles, ceci en coordination avec les associations régionales, afin d'améliorer la lisibilité de la politique menée

Aménagement du territoire et maîtrise foncière :

8. Poursuivre les actions de planification stratégique et de valorisation des sites, coordonnées avec la conduite opérationnelle des projets
9. Concrétiser les actions de soutien à la promotion du logement
10. Développer l'intégration des aspects liés à la maîtrise foncière

11. Créer un référentiel partagé sur la problématique du "management territorial"
12. Assurer une réflexion permanente sur l'évolution des périmètres afin d'assurer leur pertinence et leur adéquation.

6. CONCLUSIONS

L'objectif central de la PPDE, à savoir favoriser les conditions d'implantation de nouvelles activités génératrices d'emplois par la mise à disposition dans de bonnes conditions de légalisation et de disponibilité effective de terrains aptes à recevoir ces activités, a été poursuivi durant la deuxième période de mise en œuvre. Cet objectif est confirmé et reste l'objectif majeur de la PPDE.

L'évolution des problématiques a toutefois conduit à enrichir cet objectif initial d'objectifs complémentaires orientant la conduite opérationnelle de la PPDE.

La deuxième phase de la mise en œuvre de la PPDE a débouché sur une progression significative des résultats. Le nombre d'emplois créés a doublé par rapport à la phase précédente alors que les investissements générés dans les pôles représentent près d'un tiers des investissements en matière de bâtiments à vocation industrielle, artisanale et administrative.

La PPDE se révèle comme une politique dynamique au potentiel important. Elle constitue un outil majeur du développement économique mais aussi de l'aménagement du territoire.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 15 mars 2006.

Le président :

Le chancelier :

P. Broulis

V. Grandjean